

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : LAFARGE

Site inspecté : Carrière Estaque

Date de l'inspection: 06/12/2011

Constat de l'inspecteur :

Les mesures de retombées de poussières dans l'environnement ne respectent pas en 2010 et 2011 pour plus de 10% des mesures le maximum de 0,5 g/m²/jour.

- Vous indiquerez le plan d'action réalisé en 2011 et prévu en 2012/2013 pour réduire les émissions de poussières

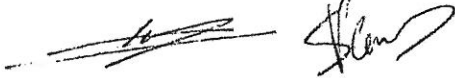
- Vous analyserez la pertinence du positionnement de la plaque de référence -

Écart aux dispositions de : Article 12.3 de l'arrêté préfectoral du site.
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

INSPECTION

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Le plan d'action réalisé en 2011 est en phase d'achèvement avec les réglages du réseau d'aspersion automatique sur la partie basse carrière (zone autour de l'installation et expéditions). Diverses actions curatives ont été réalisées comme : réfections de bardages, poursuite de la remise à niveau des systèmes de dépoussiérage par aspiration. Les actions restant à réaliser pour 2012/2013 sont : fermeture de la face sud du stock pile, poursuite du déploiement du réseau d'arrosage automatique vers les pistes du primaire, mise en place d'une manche au niveau du chargement des produits recomposés. L'action prioritaire de 2012 sera le déplacement du hangar de stockage du sable qui se trouve actuellement très exposé au vent.

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui Non
Proposition de mise en demeure Oui Non
Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

A vérifier lors de la prochaine inspection

L'inspection le : 27-12-2011

Fiche soldée le :

DREAL

FICHE D'ECART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Lafarge

Site inspecté : Camiers Estaque

Date de l'inspection : 06/12/2011

Constat de l'Inspecteur :

INSPECTION

- Il n'y a pas d'aspersion systématique des matériaux dans les bennes des camions non recouvertes sortants de l'exploitation
- ~~HA~~ Le système de nettoyage systématique des roues des camions sortant du site n'est pas opérationnel.

Ecart aux dispositions de : Articles 12 et 9 de l'AP du site
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Le système actuel d'aspersion et de lavage des roues de camions va être déplacé dans le premier semestre 2012. Il se trouvera alors dans le flux de sortie du site.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
 Proposition de mise en demeure Oui Non
 Proposition d'arrêt complémentaire Oui Non

Commentaires :

A vérifier lors de la prochaine inspection

L'inspection le : 21-12-2011

Fiche soldée le :

DREAL